

Analyse enquête Territoires de projet et Contrat de Transition Écologique

Le contrat de transition écologique (CTE) est un dispositif qui vise à engager la mutation des territoires autour de projets durables avec l'ensemble des acteurs locaux, aussi bien privés que publics. Les CTE visent à traduire les engagements pris par la France en matière de transition écologique (Plan Climat, COP21, One Planet Summit) au niveau local, en facilitant le passage à l'action dans les territoires.

Elaborés en co-construction entre l'Etat, les collectivités, et les acteurs socio-économiques du territoire, les CTE ont pour ambition de :

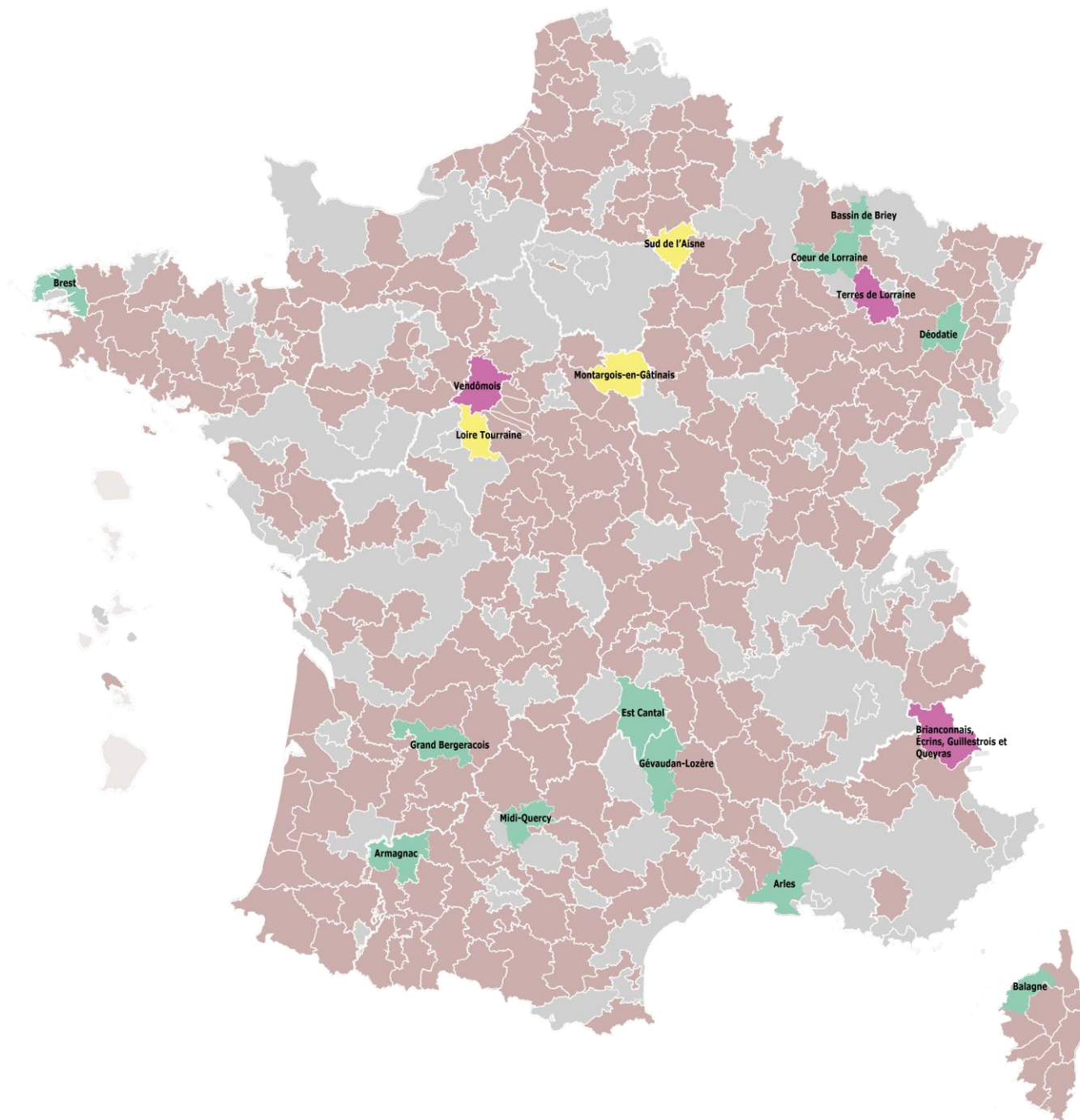
- 1) *Démontrer par l'action que l'écologie est un moteur de l'économie, et développer l'emploi local par la transition écologique (structuration de filières, création de formations)*
- 2) *Agir avec tous les acteurs du territoire, publics comme privés, pour traduire concrètement la transition écologique*
- 3) *Accompagner de manière opérationnelle les situations de reconversion industrielle d'un territoire (formation professionnelle, reconversion de sites)*

Le déploiement du dispositif CTE s'est déroulé en plusieurs phases :

- Première phase d'expérimentation en 2018 : 17 territoires labellisés dont 3 Territoires de projet
- Deuxième phase d'expérimentation en 2019 : 63 territoires labellisés, dont 12 Territoires de projet
- Troisième phase d'expérimentation en 2020 : 20 territoires labellisés, dont 3 Territoires de projet, qui sont actuellement en phase d'élaboration de leur contrat

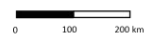
Soit 17 Territoires de projet, à retrouver sur la carte ci-dessous, dont 12 font l'objet de la présente enquête, qui s'est déroulée entre le 20 avril et le 9 mai 2020 par questionnaire en ligne et/ou entretien.

Les 17 Territoires de projet labellisés CTE en 2020



Territoires de projet et CTE (Contrat de Transition Ecologique)

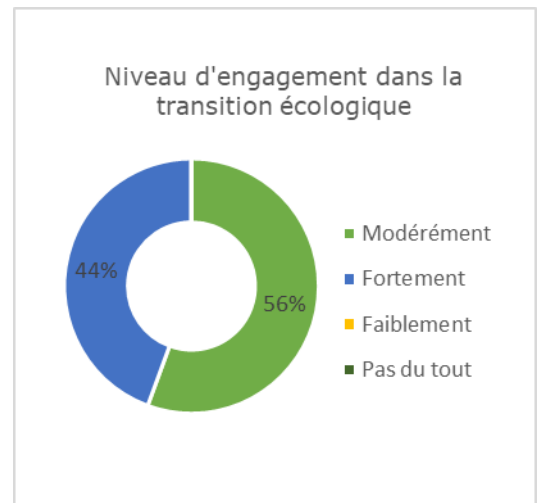
- Territoires de projet engagés dans un CTE - 1ere vague de labélisation
- Territoires de projet engagés dans un CTE - 2eme vague de labélisation
- Territoires de projet engagés dans un CTE - 3eme vague de labélisation
- Territoires de projet non engagés dans un CTE
- Communautés sans Pays / Pôle



Contexte et signature du CTE

Le CTE est un dispositif d'Etat porté par des territoires déjà engagés dans le combat de la transition écologique. Nombreux sont ceux qui portaient antérieurement à la signature de leur CTE des dispositifs et des démarches en faveur de la transition écologique. Parmi les 17 Pays / Pôles territoriaux CTE, quatre étaient déjà porteurs d'un PCAET ou accompagnaient leurs EPCI dans la mise en œuvre du dispositif. La transition écologique est par ailleurs inscrite dans d'autres documents stratégiques : PAT, SCoT, programme LEADER...

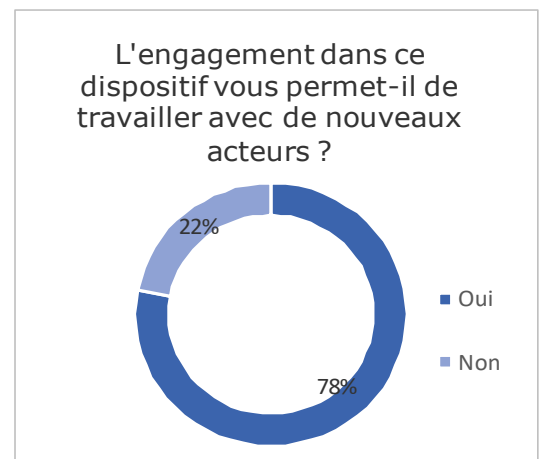
77% des porteurs de CTE étaient TePCV (Territoires à Energie Positive pour une Croissance Verte). Parmi eux, plus de la moitié ont consommé l'enveloppe qui leur était dédiée, tandis que les autres territoires finissent de la consommer.



Le CTE : un dispositif fédérateur autour de la transition écologique

La signature d'un CTE a permis de rassembler de nombreux acteurs autour de la table. Ainsi, on retrouve les partenaires institutionnels "traditionnels" des Territoires de projet : EPCI membres, services déconcentrés de l'Etat (DDT, DREAL) ou encore les consulaires. Région et département ont également été souvent parties prenantes dès l'élaboration du contrat. La particularité de l'outil est en outre qu'il associe étroitement les acteurs privés aux échanges, dont les entreprises et associations.

Dans de plus rares cas, le CTE a permis d'engager le dialogue avec de nouveaux partenaires, tels que les collectifs citoyens, les associations d'insertion ou encore, le CEREMA.



Contenu des CTE portés par des Territoires de projet

Les CTE peuvent être axés sur une thématique unique, à l'image du celui signé par la CC Pays de Grasse qui est entièrement dédié à des actions en faveur de la préservation de la biodiversité. Pour les Territoires de projet, la thématique de l'énergie revient comme une priorité pour plus de la moitié des sondés.

Souvent en lien avec les démarches TéPCV, les démarches engagées concernent prioritairement :

- Le bas carbone (ex : le CTE du Pays de Brest)
- La sobriété énergétique (ex : le CTE du PETR Cœur de Lorraine)
- La rénovation énergétique (ex : le CTE du PETR Pays Midi Quercy)
- Le développement des ENR (ex : le CTE du Bergeracois)

D'autres thématiques telles que les mobilités durables, l'agriculture résiliente, l'économie circulaire, la préservation et la valorisation des ressources locales sont aussi abordées. Concrètement, les actions en matière énergétique par les Territoires sont très diversifiées. Quelques exemples peuvent illustrer ce constat :

TERRITOIRE	ACTIONS
Pays du Gévaudan-Lozère	Création d'un pôle recyclerie Plus d'informations >>
PETR Cœur de Lorraine	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des projets ENR, notamment citoyens - Etude sociologique réalisée par des étudiants de Sciences Po Paris sur l'identification de freins et leviers au changement de comportement
PETR Midi-Quercy	<ul style="list-style-type: none"> - Investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés : accompagnement personnalisé des habitants / élus ; conforter le CEP (Conseil en Énergie Partagé) - Développement des EnR notamment par le développement d'un opérateur local d'énergies citoyen - Volonté de structurer la filière bois-énergie - Expérimentation d'une conciergerie de mobilité dans le cadre de l'AMI France Mobilité
Le Bergeracois	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des chaufferies bois - Création d'une station BIOGNV - Etude du potentiel hydrogène renouvelable - Création d'une base de données et de références pour accompagner les agriculteurs et les viticulteurs dans la transition écologique
Pays de l'Est Cantal	<ul style="list-style-type: none"> - Etude technique, juridique et économique de méthanisation pour raccordement au réseau de gaz naturel collectif - Bornes de rechargement des véhicules électriques - Développement du vélo à assistance électrique - Création d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique.
Pays de Brest	<ul style="list-style-type: none"> - Chaudière bois pour serres - Etude de planification énergétique - Production d'un cadastre solaire - Plateforme locale de la rénovation énergétique de bâtiments
PETR du Pays d'Arles	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une unité de méthanisation - Autonomisation et optimisation énergétique du système d'irrigation - Le développement d'une production de panneaux isolants à partir de la paille de riz
PETR du Pays de Balagne	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un hangar photovoltaïque et d'un stockage hydraulique par micro-STEP (Station d'Énergie par Pompage) - Etude du potentiel photovoltaïque des toitures en autoconsommation

Difficultés durant le processus d'élaboration des CTE : des délais jugés trop courts

Les Territoires ont rencontré diverses difficultés durant la période d'élaboration de leur contrat. Les délais, très courts, ont pu rendre la mobilisation des acteurs, notamment socio-économiques, complexe. Un regret pour nombre d'entre eux de n'avoir pu ouvrir le CTE à tous les porteurs de projets. Les dysfonctionnements de la plateforme en ligne, mise en place par le Ministère, ont rendu son appréhension et son utilisation difficiles pour la moitié d'entre eux. Enfin, le temps contraint d'élaboration a demandé une

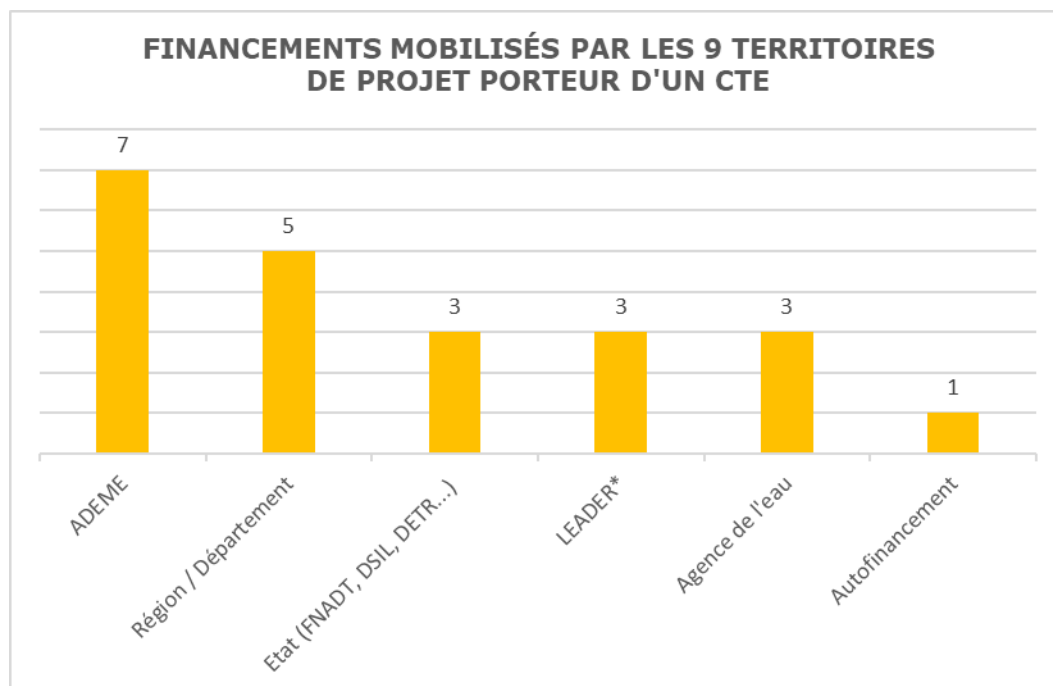
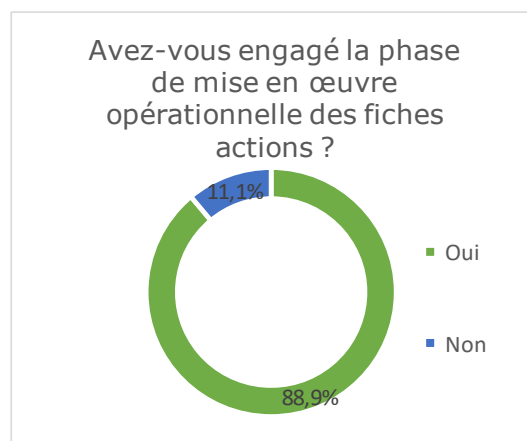
mobilisation importante en termes d'ingénierie, sans qu'un réel soutien (ni financier, ni en ressources humaines) ne soit apporté.

Les Territoires considèrent avoir pu surmonter ces difficultés grâce à une solidarité des équipes techniques et à l'engagement des différents partenaires (Conseil départemental, DDT, Ministère...).

Actions et mise en œuvre opérationnelle des fiches actions

L'ensemble des sondés a signé son CTE entre novembre 2019 et février 2020. Le nombre de fiches action par CTE varie en fonction des stratégies territoriales, allant de 5 fiches (Pays Gévaudan-Lozère) à 25 (PETR du Pays d'Arles). A ce jour une très large majorité d'entre eux est entrée dans la phase opérationnelle du dispositif, avec une mise en œuvre d'une ou de plusieurs actions. Nombre de territoires observent que parmi les actions inscrites au sein du CTE, certaines étaient déjà matures et prêtes à être lancées.

Deux tiers des territoires ont opté pour une programmation du dispositif sur trois ans. Le dernier tiers a fait le choix d'un calendrier annuel.



**Lecture : 3 Territoires ont mobilisé des fonds européens LEADER afin de financer une action inscrite au sein de leur CTE*

Le CTE : un dispositif favorable aux échanges entre territoires et services de l'Etat

La signature d'un CTE a été synonyme de collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat et ministériels. En plus des échanges réguliers, ces services sont associés au sein

des différentes instances qui entourent le CTE : comité de pilotage, comité technique qui permettent "d'avancer conjointement et de répartir le rôle de chacun, le travail également pour la mise en œuvre du CTE" (chargé de mission, porteur d'un CTE).

Les DDT, DREAL, l'ADEME, les services déconcentrés de l'Etat et le Ministère ont d'ailleurs été cités comme des acteurs déterminants pour la bonne conduite du projet, de même que les porteurs de projets.



C'EST DIT !

"L'absence d'enveloppe dédiée nous permet de demander à l'Etat de s'impliquer dans la réussite des actions par d'autres moyens et plus globalement de partager la responsabilité de la réussite ou des échecs des actions. C'est une autre approche de partenariat avec l'Etat qui repose d'habitude sur un financement, mais sans action autre de l'Etat pour promouvoir la réussite des plans d'actions".

Chargé de mission, porteur d'un CTE

La question énergétique dans les CTE des Territoires de projet

Dans 70% des cas, des acteurs de l'énergie, aussi bien publics comme les SDE (Syndicat Départemental d'énergies), que privés, comme EDF ou ENGIE, ont été associés à la mise en œuvre du CTE.

Cette association des acteurs privés est d'ailleurs saluée, permettant de décroquer le stérile clivage public/privé, et d'alimenter les réflexions quant aux leviers mobilisables pour telle ou telle problématique.

Le CTE en interne

➤ Animation

Dans 55% des cas, un ETP est dédié au CTE, plus rarement, dans 22% des cas, on compte deux ETP mobilisés.

➤ Evaluation

Les Territoires ont majoritairement (à plus de 70%) amorcé une réflexion en matière d'évaluation, par la définition de critères et indicateurs inscrits dans les fiches actions. Certains Territoires, comme le PETR du Pays d'Arles, ont opté pour établir une articulation entre les indicateurs du PCAET et ceux du CTE.

➤ Articulation du CTE avec les autres dispositifs

Plus de deux tiers des Territoires ont réfléchi à l'articulation de leur CTE avec d'autres dispositifs, notamment avec le programme LEADER, biais par lequel les crédits sont plus facilement mobilisables. La contractualisation régionale peut aussi être un soutien financier sur certaines actions.

Bilan des CTE à ce jour

Les Territoires porteurs du dispositif s'accordent sur le fait que l'élaboration du CTE a été vecteur de débats, d'échanges, permettant d'asseoir autour de la table de nombreux acteurs et de créer une véritable émulation autour du défi de la transition énergétique au niveau local. Les contrats étant signés depuis peu, il est prématuré de dresser un bilan exhaustif, mais on peut tirer un constat solide à mi-parcours.

A ce stade, les Territoires partagent les nombreuses attentes identifiées, en parallèle de cette dynamique d'acteurs. Tout l'enjeu semble de conforter et de pérenniser cette dynamique, ce qui ne pourra se faire sans la mise en œuvre rapide des premières actions. Les Territoires ayant réussi à mobiliser des financements sont naturellement plus confiants dans la réussite du dispositif.



C'EST DIT !

"Le CTE n'apporte pas de ressources spécifiques pour les porteurs de projet. En revanche, c'est un bon outil pour fédérer les acteurs sur un projet partagé avec l'Etat. En ce sens, cela engage l'ensemble des signataires à la mise en œuvre de la transition écologique".

"Le cadre d'élaboration du CTE laisse place à un projet élaboré par le territoire et non guidé. Mais le manque d'enveloppe dédiée est préjudiciable".

Chargés de mission, porteurs d'un CTE